



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mai 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : examen ministériel
annuel**

Déclaration présentée par Center for Global Nonkilling, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Dans une déclaration à la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/27/NGO/114), nous avons présenté des arguments pour soutenir l'inclusion de la prévention et la réduction du meurtre dans le programme de développement pour l'après-2015. Par conséquent, nous nous félicitons de l'inclusion de la cible 16.1 dans la proposition des objectifs de développement durable du Groupe de travail ouvert sur les objectifs pour le développement durable : « Réduire de façon significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité associés partout » et encourageons toutes les parties à intégrer cet objectif dans le document final et le programme de développement pour l'après-2015 plus large.

Nous considérons le droit à la vie et par conséquent le devoir de ne pas tuer comme le support moral et juridique de la cible 16.1. Nous disposons des connaissances nécessaires pour réduire de façon drastique les niveaux de violence et mettre en place des sociétés non meurtrières. En septembre dernier, une conférence de l'Organisation mondiale de la Santé à l'Université de Cambridge étudiait des « Stratégies mondiales pour réduire la violence de 50 % dans les 30 prochaines années » et son Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde (décembre 2014) indiquait une baisse de 16 % à l'échelle mondiale des taux d'homicide depuis le Rapport mondial sur la violence et la santé de 2002; baisse qui peut être mise en corrélation avec l'application réussie des mesures de prévention. Nous avons également publié un grand nombre d'études pluridisciplinaires.

Il existe un savoir-faire important au sein des Nations Unies et des États Membres, notamment pour la prévention et la réduction du meurtre qui, en tant qu'élément mesurable des objectifs de développement durable, apportera l'élan social, politique et institutionnel nécessaire à l'application des politiques, programmes et stratégies de prévention. Ne pas saisir cette occasion pour instaurer des communautés non meurtrières dans le monde entier risque de compromettre d'autres objectifs de développement, comme déjà stipulé dans la résolution 63/23 de l'Assemblée générale.

Nous appelons par la présente à :

- a) Établir des références et cibles pour la prévention de la violence en général en mettant l'accent sur la violence létale mesurable;
- b) Développer les programmes de prévention qui se sont avérés efficaces;
- c) Veiller à ce que les lois existantes sur la prévention de la violence soient pleinement appliquées;
- d) Suivre les progrès accomplis vers la réduction et l'élimination de la violence en renforçant la collecte de données. Pour ce faire, et pour atteindre l'objectif 16 plus large de développement durable, il est indispensable de concentrer l'attention sur la prévention aux Nations Unies et dans les États Membres;
- e) Le financement et les effectifs des institutions et départements des Nations Unies œuvrant pour la prévention de la violence doivent être renforcés et la prévention de la violence doit être considérée comme un élément transversal pour une action dans le système des Nations Unies. Chaque pays doit disposer de ministères et infrastructures pour la paix, le désarmement et l'absence de meurtres;

f) Les États Membres doivent adopter des dispositions constitutionnelles spécifiques telles que l'Article 9 du Japon ou d'autres mesures législatives, prenant ainsi des mesures constitutionnelles et législatives pour s'engager dans la transition vers une paix non meurtrière, une sécurité collective, le désarmement et le développement.
